

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 décembre 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE D'ANNONCER LA NOUVELLE LOI SUR L'AIDE À LA  
CONSTRUCTION NAVALE

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, étant donné qu'il faut neuf mois de préparation, de planification et de conception avant qu'un navire ne soit effectivement construit dans n'importe lequel de nos chantiers maritimes, et comme les commandes passées aux chantiers maritimes se font extrêmement rares, parce que le gouvernement ne cesse de différer l'annonce d'une nouvelle loi sur l'aide à la construction navale, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement cesse de recourir à ses tactiques dilatoires et de jouer au chat et à la souris avec nos chantiers maritimes et qu'il fasse connaître immédiatement les dispositions de la loi sur l'aide à la construction navale qui sont attendues depuis si longtemps.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE SPORT

LES RÉGATES HENLEY—LA TENUE À MONTRÉAL

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, plus tôt cette année, le gouvernement a reconnu officiellement les Régates royales canadiennes Henley par l'émission d'un timbre commémoratif du centenaire. Quatre-vingt-treize courses ont été tenues dans le bassin Henley à St. Catharines. D'aucuns proposent que les régates Henley aient lieu désormais à Montréal, l'aspect financier entrant en ligne de compte. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Qu'on exhorte Sports Canada à défendre les intérêts des amateurs de canotage et à indiquer sans ambages que la tradition, les conventions et l'esprit sportif ne s'échangent pas contre un plat de lentilles.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA CHARTE DES DROITS

ON DEMANDE DE RÉVISER LA LÉGISLATION OUVRIÈRE POUR  
ASSURER SA CONFORMITÉ À LA CHARTE

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, le Conseil des relations du travail de l'Ontario a décidé la semaine dernière de restreindre des activités qui sont entièrement compatibles avec les intérêts traditionnels du mouvement ouvrier et qui visent à exprimer les préoccupations les plus vastes de ses membres en tant que travailleurs et citoyens. Étant donné que la Charte des droits, adoptée avec le plein consentement de l'Ontario, garantit aux Canadiens la liberté d'expression et la liberté d'association, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre exhorte le gouvernement de l'Ontario à réviser sa législation ouvrière pour voir si elle respecte bien les droits fondamentaux que la Charte garantit à tous les citoyens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LE DROIT DE LA MER

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONNAÎTRE LA  
CONTRIBUTION DE L'AMBASSADEUR ET DE SON ÉQUIPE DURANT  
LES NÉGOCIATIONS

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Madame le Président, je désire proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

La troisième conférence sur le droit de la mer s'est terminée le 10 décembre dernier, avec la signature de la convention par 119 pays. Le Canada a remporté une très grande victoire lors de cette conférence. C'est un honneur pour les Canadiens, et le mérite en revient à notre ambassadeur et à son équipe. Ils ont négocié, durant les douze sessions, une convention du domaine public international qui protège les intérêts du Canada.